

**EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.
EPREUVE JURIDIQUE**

Lundi 19 Septembre 2011
12 H 30 – 17 H 30

Les étudiants traiteront en 5 heures, sur deux copies séparées, le sujet de Droit civil (obligations) **ainsi que le sujet correspondant à la matière de procédure choisie pour l'épreuve juridique**

PROCEDURE ADMINISTRATIVE ET CONTENTIEUSE

"L'apport des procédures d'urgence à la procédure administrative contentieuse".

Documents autorisés :

Conformément à l'article 11 de l'Arrêté du 11 septembre 2003 :

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés.

Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. »